

LES SCORES

Le scoring consiste à mesurer le risque de défaillance d'une entreprise. Cette méthode repose sur une série de ratios, affectés de coefficients de pondération et, sur l'observation de séries statistiques élaborées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises.

Compte tenu de la difficulté d'obtention de certaines informations et du manque d'objectivité de leur mesure, les scores intègrent rarement des variables qualitatives telles l'environnement économique de l'entreprise, l'importance du dirigeant, la qualité du management, le climat social ... En tout état de cause, il paraît délicat d'imbriquer des éléments quantitatifs et qualitatifs dans le calcul d'un score. Il serait préférable, par exemple, d'élaborer un score à double entrée : une première lettre définissant la cotation financière, une seconde la cotation qualitative, utile notamment pour les entreprises de petite taille.

Les principaux scores utilisés actuellement dans le monde de la finance sont les suivants :

- Le **CONAN et HOLDER** (1979) est une méthode conseillée pour les entreprises industrielles réalisant un chiffre d'affaires de 1,5 à 75 millions d'euros. Il permet un classement des sociétés des plus risquées (score inférieur à 6,8) aux plus saines (score supérieur à 16,4).

- Le **score sectoriel AFDC2** (1999) s'applique aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires de 150.000 à 75 millions d'euros. Il comprend 11 fonctions pour 7 secteurs d'activité en différenciant les TPE des PME. Il s'adresse plus spécialement au Credit Manager, étant plutôt axé sur la solvabilité de l'entreprise à court terme.

- Le **score Banque de France** (BDFI 1995), dont la nouvelle formule est tenue secrète, s'intéresse plus particulièrement à l'endettement financier (importance, structure et coût de l'endettement). De ce fait, il est plus adapté aux besoins des banquiers. La cotation Banque de France est constituée de 3 éléments :

 - Une cote d'activité précisée par une lettre (de A à X), fonction du chiffres d'affaires de l'entreprise.

 - Une cote de crédit (de 0 à 6) concernant sa rentabilité et sa structure financière.

 - Une cote de paiement (de 7 à 9) permettant d'apprécier sa solvabilité à court terme.

La meilleure cotation s'établissant à 37, la plus mauvaise à 69.

Le principal avantage des systèmes de scoring est l'obtention d'un **diagnostic rapide et à moindre coût**. En effet, compte tenu des volumes à traiter, des annexes souvent incomplètes, ces outils n'utilisent, pour la plupart, qu'un bilan et un compte de résultat. Même si les méthodes de scoring présentent globalement des classements satisfaisants, **il convient d'en fixer les limites**.

- Le premier écueil, sauf pour le score BDFI, est l'absence des retraitements, de prise en compte des engagements hors bilan et de l'échéancier de l'endettement. Ceci peut conduire à une interprétation assez hasardeuse des équilibres financiers.

- Certains ratios ou éléments financiers ne sont pas toujours pertinents dans le calcul d'un score. Le poids des intérêts financiers par rapport au chiffre d'affaires est moins prédictif d'un risque de défaillance que le ratio intérêts financiers sur EBITDA. Les ratios de rotation (stocks, clients, fournisseurs), calculés uniquement en fin d'exercice, sont moins révélateurs de risques que des ratios de structure du bilan ou de solvabilité à court terme. Le niveau des dettes fiscales et sociales (utilisé dans le score BDFI) peut être totalement différent d'une entreprise à une autre selon le régime de paiement de la TVA (sur les débits ou sur les encaissements), la périodicité de paiement des charges sociales (au mois ou au trimestre)

- La présence de ratios non bornés peut entraîner des cotations en dents de scie d'un exercice à l'autre.

En conclusion, il faut rappeler que le scoring n'offre que des probabilités, jamais de certitudes et qu'il ne peut se substituer à l'oeil de l'analyste financier.

Patrice FUSIER
CAPGEST